



Date convocation : 08.12.2022

EXTRAIT des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de BERRY-AU-BAC

DE_2022_51

Séance du jeudi 15 décembre 2022

Le quinze décembre deux mille vingt-deux à 20 heures 00, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie-Christine HALLIER, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 9

Représentés : 1

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Marie-Christine HALLIER, Didier PINCHON, Luc LELONG, Daniela DOUILLET, François RICHE, David NEVEUX, Dominique GARRÉ, Bruno JUPIN, Séverine MULPAS

Absent représenté : Xavier PRIN par David NEVEUX

Absents excusés : Jonathan SCHNEIDER, Hugues MORONI, Amélie BRASSEUR

Secrétaire de séance : François RICHE

Demande de subvention au titre de la DETR : Travaux d'économie d'énergie – École

Afin de permettre des économies d'énergie, Madame le Maire propose des travaux d'abaissement des plafonds des bâtiments scolaires et le remplacement des robinets thermostatiques des radiateurs.

Ces travaux en faveur de la rénovation thermique des bâtiments publics sont admissibles aux subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Pour ces travaux, Madame le Maire propose donc de solliciter une subvention au titre de la DETR au taux maximum de 55% selon le plan de financement suivant :

FINANCEURS	Dépense subventionnable (Hors Taxes)	Taux souhaité	Montant de la Subvention
DETR	25 340€	55%	13 937€
Montant HT des aides publiques			13 937€

Montant HT restant à la charge de la Commune	11 403€
---	---------

Coût de l'opération HT	25 340€
Coût de l'opération TTC	29 946.18€

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

*AUTORISE Madame le Maire à présenter une demande de subvention au titre de la DETR pour les travaux rénovation thermique des bâtiments scolaires.

*DECIDE de demander le taux de subvention le plus élevé pour ce type de travaux soit 55%.

*S'ENGAGE à inscrire la dépense au Budget Primitif 2023.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus,
Le Maire, Marie-Christine HALLIER
Pour extrait conforme.